

DÉPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT ÉPERNAY
CANTON ÉPERNAY

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 novembre 2013

L'an deux mil treize, le sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de DAMERY, étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 29 octobre 2013 sous la présidence de Madame Danièle FORTIER, Maire.

de Conseillers en exercice

de Présents

Votants

Étaient présents : Danièle FORTIER, Jean-François GRANDJEAN, Régis COUTANT, Maryse MINOT, Patrick COOLS, Jean-Claude GUERINEAU, Jean Noel HATON, Alain CODAN, Yves PUNTEL et Thibault ZUIN.

Affiche le lendemain

Absents excusés : Ghislain NAMUR.

Madame Virginie VANPOPERINGHE a donné procuration à Mme Maryse MINOT.

Monsieur Christian HEU a donné procuration à Mr Patrick COOLS.

Monsieur Vincent CAILLEZ a donné procuration à Mr Jean-Claude GUERINEAU.

Madame Emmanuelle LETE a donné procuration à Mr Thibault ZUIN.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Maryse MINOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET
N°11

PERIMETRE DE
PROTECTION MODIFIE
DE L'EGLISE
SAINT GEORGES
CLASSEE MONUMENT
HISTORIQUE

Madame Le Maire présente à l'assemblée la création d'un périmètre de protection modifié (PPM) en application de l'article L 621-30-1 du code du patrimoine et de l'article R 123-15 du code de l'urbanisme.

Madame Le Maire précise que le PPM a été étudié afin de s'adapter à la réalité du tissu urbain et de ses enjeux d'évolution et de valorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le périmètre de protection modifié proposé par le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Marne (STAP).

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-215101908-20131203-1111072013-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2013
Publication : 03/12/2013

Pour l'"Autorité Compétente"



Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,
Danièle FORTIER

